

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
13 Décembre 2019**

OBJET : Unicil SA d'HLM : aide à l'acquisition en VEFA de 102 logements locatifs sociaux à Cuges-les-Pins et Roquevaire.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**
- **Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,**

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Décembre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la SA d'HLM Unicil une subvention globale de 210 000 € selon le détail suivant :
 - 150 000 € pour l'acquisition en VEFA d'une résidence intergénérationnelle de 81 logements locatifs sociaux "ZAC des Vigneaux" à Cuges-les-Pins, pour un coût prévisionnel TTC de 10 164 423 €;
 - 60 000 € pour l'acquisition en VEFA de 21 logements locatifs dans le cadre de l'opération "Avant Scène " RD 96 - Traverse Saint Laurent à Roquevaire, pour un coût prévisionnel TTC de 3 005 804 €;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions de mise en œuvre de ces aides et de réservation de 5 logements à Cuges-les-Pins et de 2 logements à Roquevaire, selon le modèle type prévu à cet effet ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe V du rapport.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées